

**PREFECTURE DU LOT**  
Direction Départementale des Territoires du Lot

## AVIS AU PUBLIC

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la SARL LE GARRIT ENERGIE ENVIRONNEMENT (LG2E) en vue d'exploiter une installation de méthanisation (extension) au lieu-dit « Le Garrit » sur la commune de MAYRAC associée à un plan d'épandage

Par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, **une enquête publique est ouverte du 18 octobre 2016 au 18 novembre 2016 inclus** sur la commune de MAYRAC, en vue d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision concernant la demande d'autorisation unique d'exploiter une installation de méthanisation (extension) présentée par la SARL LG2E.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de MAYRAC. Le public pourra prendre connaissance de ce dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie de MAYRAC, soit le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 16h à 19h et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie.

Les informations relatives à cette enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Lot à l'adresse suivante : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)

**Madame Monique SERRES** est désignée en qualité de commissaire enquêteur chargée de l'enquête publique dans cette affaire. Elle assurera les permanences suivant le calendrier ci-joint :

en mairie de Mayrac :

**Mardi 18 octobre 2016 de 9h à 12h**  
**Vendredi 21 octobre 2016 de 15h à 18h**  
**Samedi 5 novembre 2016 de 9h à 12h**  
**Mardi 8 novembre 2016 de 9h à 12h**  
**Vendredi 18 novembre 2016 de 16h à 19h**

Un dossier ainsi qu'un registre d'enquête sera également déposé au secrétariat de chacune des huit mairies incluses dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres autour du site relatif au projet de l'installation de méthanisation soit : MAYRAC, BALADOU, CREYSSE, MEYRONNE, SAINT SOZY, PINSAC, SOUILLAC et LACHAPELLE AUZAC ainsi qu'au secrétariat des neuf mairies concernées par le plan d'épandage relatif au projet de méthanisation soit : MAYRAC, BALADOU, CREYSSE, CUZANCE, LACHAPELLE AUZAC, MARTEL, MEYRONNE, SAINT SOZY, PINSAC et SOUILLAC. Le public pourra prendre connaissance de ce dossier aux jours et heures d'ouverture des mairies.

Au cours de cette enquête, le public pourra également transmettre ses observations sous forme dématérialisée à l'adresse : [ddt-sg-bp@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sg-bp@lot.gouv.fr)

En cas d'empêchement de Madame Monique SERRES, Monsieur Jean-Michel VERDIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de MAYRAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)

La décision prise par la préfète du Lot à l'issue de la procédure réglementaire sera un arrêté préfectoral d'autorisation unique d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus.

Fait à CAHORS, le 16 septembre 2016  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Directeur Départemental des Territoires du Lot,



Philippe GRAMMONT